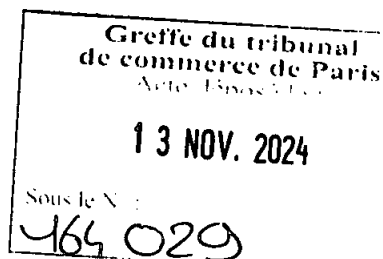


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 13/11/2024 - 164029 - 2002 B 07920 - 442 073 003 - FLAVEURS

FLAVEURS
Société par actions simplifiée au capital de 225.000 euros
Siège social : 103, rue La Fayette – 75010 PARIS
442 073 003 RCS PARIS
(la « Société »)



TEXTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT
SOUmise ET ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 11 OCTOBRE 2024 À 19H

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat :

L'Associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (113.345) euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : (1.580.410) euros.
- Perte de l'exercice : (113.345) euros.

Affectation

- Au compte « report à nouveau », soit (1.580.410) euros.
- Le solde du compte « report à nouveau » ressortira ainsi à (1.693.755 euros).

Rappel des dividendes distribués :

L'Associé unique prend acte de ce qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président


WAGRAM FOOD SERVICE
Représentée par Nicolas RICHE



FLAVEURS

Société anonyme au capital de 225 000 €

Siège social : 103 Rue La Fayette 75010 Paris

R.C.S. PARIS 442 073 003

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RELATIF À L'EXERCICE DE 12 MOIS CLOS LE 31-12-2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023

A l'associée unique de la société FLAVEURS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de la décision de l'associée unique du 28 juillet 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FLAVEURS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière les comptes annuels adressés à l'associée unique.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant,

les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président de la société.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 octobre 2024

DIRECTEUR ASSOCIÉ

DocuSigned by:
DE LEMBEYE Thibaut
7DADCCEBD8BAACE...

AUDIT SYNTHÈSE
Thibaut de LEMBEYE

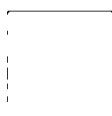
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

DocuSigned by:
CB
EB4A0D3677A442F...

AUDIT SYNTHÈSE
Christophe BOURGOGNON



FLAVEURS
103 RUE LA FAYETTE
75 010 PARIS
01 44 51 60 00



Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2023





Bilan

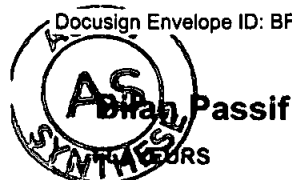


**Bilan Actif**

Période du 01/01/23 au 31/12/23
 Edition du 04/07/24
 Devise d'édition EURO

FLAVEURS

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	25 142		25 142	34 463
Autres créances	21 355		21 355	12 255
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	46 496		46 496	46 717
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	29 447		29 447	104 654
Charges constatées d'avance	805		805	1 173
TOTAL disponibilités et divers :	30 251		30 251	105 828
ACTIF CIRCULANT	76 748		76 748	152 545
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	76 748		76 748	152 545



Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 04/07/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 225 000	225 000	225 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	450 000	450 000
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(1 580 410)	(1 484 617)
Résultat de l'exercice	(113 345)	(95 793)
TOTAL situation nette :	(1 018 756)	(905 410)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(1 018 756)	(905 410)

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

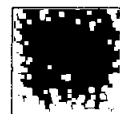
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 832	35 294
Dettes fiscales et sociales	75 994	110 508
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 015 677	912 153
TOTAL dettes diverses :	1 095 504	1 057 955
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	1 095 504	1 057 955

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	76 748	152 545
----------------------	---------------	----------------



Compte de Résultat





Compte de Résultat (Première Partie)

Période du 01/01/23 au 31/12/23
 Edition du 04/07/24
 Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	223 509		223 509	297 599
Chiffres d'affaires nets	223 509		223 509	297 599
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				81
Autres produits			232	3
PRODUITS D'EXPLOITATION			223 741	297 683
CHARGES EXTERNES				121
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			9 108	10 797
TOTAL charges externes :			9 108	10 918
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			3 655	8 764
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			236 587	302 101
Charges sociales			36 365	51 469
TOTAL charges de personnel :			272 952	353 570
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			3	3
CHARGES D'EXPLOITATION			285 718	373 255
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(61 977)	(75 572)

**Compte de Résultat (Seconde Partie)**

FLAVEURS

Période du 01/01/23 au 31/12/23
 Edition du 04/07/24
 Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(61 977)	(75 572)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		49 746
		49 746
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	51 015	19 032
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		50 896
	51 015	69 928
RÉSULTAT FINANCIER	(51 015)	(20 182)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(112 992)	(95 754)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	354	39
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	354	39
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(354)	(39)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	223 741	347 429
TOTAL DES CHARGES	337 086	443 223
BÉNÉFICE OU PERTE	(113 345)	(95 793)



Annexe





Comptes annuels au 31/12/2023

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif au cours de l'exercice.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Reprise des salariés par la Société BAGA OVAS à compter de juillet 2024.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'arrêté des dits comptes annuels.

2. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. MODE ET METHODE D'EVALUATION

Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au cours du jour. Les écarts constatés sur l'exercice entre le cours d'enregistrement et le cours du jour du règlement sont comptabilisés en différences de change dans le résultat financier.

A la clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties aux cours de clôture.

Les opérations faisant l'objet d'une couverture de change sont enregistrées au cours de la couverture.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

INTEGRATION FISCALE

La société Wagram Finances a opté au cours de l'exercice 2005 au régime d'intégration fiscale avec la société Brooklyn Coffee Company.



La société Wagram Finances est la tête du groupe et est à ce titre seule redevable de l'impôt.
A partir du 1er janvier 2008, la société Richelieu Investissements est également intégrée au résultat fiscal du groupe.
Conformément aux dispositions de l'article 233 A de Code Général des Impôts, la durée d'application de la présente option est de 5 ans à compter du 1er janvier 2005. L'option a été renouvelée rétroactivement au 1er janvier 2016.
Au 1er janvier 2018, les sociétés Columbus Barista School et Flaveurs ont élargi le périmètre d'intégration fiscale.
Au 1er janvier 2021, les sociétés Columbus Gusto et Monthieu ont élargi le périmètre d'intégration fiscale.
Au 1er janvier 2022, la société EVERECO a élargi le périmètre d'intégration fiscale.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

1. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Nantissement d'un portefeuille d'actions non cotées pour 12 600 € depuis le 29/04/2004.

Nantissement d'OPCVM d'un montant de 29 880 € depuis le 28/11/2017.

Caution bancaire pour le loyer pour 50 270 €.

2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES

La provision d'indemnités de départ en retraite n'est pas valorisée car le montant est non significatif.

3. AUTRES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Au cours de l'exercice 2003, un actionnaire a consenti un abandon en compte courant de 170 000 € assorti d'une clause de retour à meilleure fortune. En cas de résultat bénéficiaire, la société FLAVEURS s'engage à affecter 30% de son résultat avant impôt à la reconstitution des sommes abandonnées ainsi qu'à leur remboursement.

Au 31/12/2023, il reste à reconstituer la somme de 168.966,26 €.



Période du 01/01/23 au 31/12/23
 Edition du 04/07/24
 Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	25 142	25 142	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	1 990	1 990	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 872	11 872	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	440	440	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 729	2 729	
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	5 611	5 611	
TOTAL de l'actif circulant :	47 784	47 784	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	805	805	
TOTAL GÉNÉRAL	48 589	48 589	

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 832	3 832		
Personnel et comptes rattachés	15 507	15 507		
Sécurité sociale et autres organismes	52 334	52 334		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	8 124	8 124		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 317	1 317		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 015 444	1 015 444		
Autres dettes	233	233		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	1 096 791	1 096 791		



Charges à Payer

FLAVEURS

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 04/07/24
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 573
Dettes fiscales et sociales	15 462
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	18 035



Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 04/07/24
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	 (1 287) 1 133 1 135 448
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	1 429



Charges et Produits Constatés d'Avance
FLAVEURS

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 04/07/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	805	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	805	